Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_010-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 5 mars, à 18H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Sophie TOSO, Philippe MAIRE, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Myriam PIERRE, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Nadia HENRIET, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Arrivée de
Vincent GUICHON au bordereau N°2

Absents :
Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 24/02/2026
Gilbert PROVOST donne pouvoir à Marc LE CHENADEC, en date du 02/03/2026
Stéphanie GUILLAS donne pouvoir à Christiane RUHLMANN, en date du 04/03/2026
Sophie TAVERSON donne pouvoir à Philippe MAIRE, en date du 02/03/2026
Annie EHANNO donne pouvoir à André ALLIO, en date du 03/03/2026
Shakouna DIQUELOU donne pouvoir à Christine LE CADRE à compter du bordereau N°7, en date du 05/03/2026

Date de convocation : 25/02/2026 Date d'affichage convocation : 26/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 12/03/2026

Mme Dominique LE JALLÉ a été désignée **secrétaire de séance.**

Délibération 2026 03 010
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Notre système d'assainissement au lieu-dit Le Borec est soumis à autorisation par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2006.
Ce dernier va être abrogé par un nouvel arrêté en application de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement relatif à l'autorisation de rejet de la station d'épuration, sous conditions que :

- le maître d'ouvrage du système d'assainissement de Muzillac s'engage à poursuivre les travaux de réhabilitation du réseau de collecte de son système d'assainissement afin de réduire les volumes d'eaux parasites arrivant à la station de Muzillac – Le Borec ;
- le maître d'ouvrage du système d'assainissement de Muzillac s'engage à fiabiliser les mesures de débits d'eaux usées non traitées déversés au milieu naturel par le trop-plein du bassin tampon du poste de relèvement de Pénesclus ;
- le maître d'ouvrage du système d'assainissement de Muzillac s'engage à débuter, dès 2026, un diagnostic assainissement afin d'élaborer un schéma directeur de travaux ;
- il convient de fixer des normes de rejet en adéquation avec les orientations du SAGE Vilaine ;
- les prescriptions du présent arrêté (niveau de rejet à respecter, autosurveillance) permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau.

Afin de respecter ces conditions, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sollicite un engagement ferme de la collectivité sur un échéancier de travaux.
Ceux-ci sont prévus tels que ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_010-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Renouvellement de réseaux Secteurs	Début travaux	Fin travaux	Mètre linéaire	Coût estimatif HT
Réhabilitation Missionnaires / Acacias / Rosiers	2026	2027	688	378 400 €
Réhabilitation Rue des Sorbiers	2027	2028	233	128 150 €
Réhabilitation Rue de Bellevue	2028	2029	147	80 850 €
Réhabilitation Allée des Chouans	2029	2030	70	38 500 €
Réhabilitation Allée des Cyclamens	2030	2031	94	51 700 €

Passages caméras et contrôles prioritaires* Bassins versants prioritaires/ secteur	Début des contrôles	Fin des contrôles	Mètre linéaire
PR Penesclus			
Hinzal	2026	2027	2892
Rue d'Armorique	2027	2028	4524
Guernehué - Rte de Peaule	2028	2029	4400
Borec	2029	2030	3483
Le Parc / Kerbodo	2030	2031	3740
Bourg Pol / ZAC Lande Baule	2031	2032	2700

*Prévus au contrat de Véolia

Le Conseil Municipal est amené à s'engager sur cette programmation de travaux et sur l'inscription de ces sommes au budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le programme pluriannuel de travaux d'assainissement présenté ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux décrits ci-dessus de 2026 à 2032 ;
- AUTORISE l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget assainissement.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Dominique LE JALLÉ
MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan)